

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 DECEMBRE 2025

Etaient présents : M. FOUCHER Gérard, Maire

Mme GAUDIN Marie-Carmen, Mme CHARENTON Josiane, M. MEYER Jean maires adjoints.

M.VERON Eric, M. HURIE Jean-Paul, M. PERRIOT Sébastien, M. DARCY Baptiste, M. ALAGUILLAUME Patrick, Mme BOEL Brigitte conseillers municipaux.

Pouvoirs : 1

Absents excusés : Mme MEYER Maryline (Donne procuration à M. MEYER Jean)

Absents : M.DUFUS Eric, M. Beunet Mickaël, Mme BEUNET Aurore

Secrétaire de séance : M. HURIE Jean-Paul

Quorum pour 14 conseillers municipaux : 10 personnes présentes

Ordre du jour :

BP COMMUNAL :

Acceptation convention d'assistance technique (Mission AMO) pour la sécurisation de la rue de la Grande Montagne :

Suite à l'accident entre un piéton et une voiture, et après réunion de la commission voirie pour étudier les possibilités d'améliorer la sécurité, il a été décidé de faire appel à l'ATD 89 pour assistance technique. Dans un premier temps un dispositif provisoire sera installé le 08 décembre 2025. M. Perriot met en avant les difficultés, pour les engins agricoles, que cet aménagement va engendrer.

Le coût de l'assistance est de 355 € HT /jour pour une prévision de 7,5 jours, soit 3195 € TTC. Toute visite supplémentaire sera facturée 213 € TTC. L'analyse des offres proposées sera facturée 426 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la convention d'assistance technique (Mission AMO) pour la sécurisation de la rue de la Grande Montagne et **CHARGE** le Maire de signer la convention et les tous les documents s'y rapportant.

Demande de subvention association « Les restaurants du cœur de l'Yonne » :

Le Maire donne lecture du courrier de l'administrateur délégué de l'association « Les restaurants du cœur de l'Yonne » située à Appoigny, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

-**N'accepte pas** le versement d'une subvention à l'association « Restos du cœur de l'Yonne », et préfère privilégier les associations locales.

Acceptation vente mobilhome camping municipal :

Suite au remplacement d'un mobilhome 6 places à cause de problème au plancher, niveau douche, il a été décidé de mettre en vente l'ancien mobilhome. Le nouveau mobilhome arrive jeudi 04 décembre 2025. Une société de Dammarie-sur-Loing s'est proposée pour l'achat.

Après délibération, le Conseil municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de vendre à la société de Dammarie-sur-Loing le mobilhome pour la somme de 5 000 € TTC.

Acceptation vente pédalo camping municipal :

Suite à la non-utilisation d'un pédalo du camping municipal, il a été décidé de le mettre en vente. Des administrés de ROGNY Les SEPT ECLUSES se sont proposés pour l'achat.

Après délibération, le Conseil municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de vendre à des administrés de la commune le pédalo pour la somme de 200 € TTC.

Instauration d'une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'activité d'un Food truck :

Le Maire propose l'instauration d'une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public communal à partir du 01 décembre 2025. Le tarif est de 1 € TTC par jour, plus 3 € TTC par jour pour l'utilisation éventuelle d'un branchement électrique.

Après délibération, le Conseil municipal à 6 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** d'instaurer d'une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public communal à compter de la date de la délibération.

QUESTIONS DIVERSES:

- Le Maire donne lecture d'un courrier de la Fédération Française d'Equitation signalant l'obtention d'une médaille d'or d'équitation par une cavalière du Haras. Un courrier de félicitations sera envoyé.
- Le Maire donne lecture d'un courrier du Secours Catholique qui détaille les actions entreprises : Maraude et distribution de denrées alimentaires ou d'hygiène pour les plus démunis.
- Le Maire signale que le Noël des enfants du personnel communal aura lieu le 17 décembre 2025 à l'espace culturel.
- M. ALAGUILAUME signale qu'un banc situé au terrain multisport est dans un état très dégradé. Les employés municipaux vont faire le nécessaire.
- M. Veron demande si les renseignements ont été pris par rapport à sa demande sur le devis de la société en charge des inspections télévisées du réseau d'assainissement. Le montant forfaitaire est bien compris dans le total du devis.
- Le Maire dit que les colis de Noël pour nos ainés sont arrivés et seront distribués prochainement par les conseillers municipaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt-et-une heure dix minutes.

Le Maire

Le secrétaire de séance